



## 106529 - Est il nécessaire de se faire accompagner d'un mahram (très proche parent avec qui on ne peut pas se marier) pour un court voyage?

---

### question

Le parcours de la distance séparant le Caire de Qalyoubiyya peut il être considéré comme un voyage justifiant la nécessité de la présence d'un mahram? Mon père est décédé et mon frère unique est un étudiant qui loge près de sa Faculté et ne vient chez nous qu'en fin de semaine, ce qui bloque beaucoup de choses pour moi.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La Sunna authentique indique qu'il n'est pas permis à une femme de voyager sans se faire accompagner d'un mahram. Ceci s'applique au court et au long voyage, selon la majorité des ulémas. Tout déplacement considéré comme un voyage est interdit à la femme qui ne dispose pas d'un mahram.

Al-Boukhari (1729) et Mouslim (2391) ont rapporté d'après Ibn Abbas (P.A.a) que le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui ) a dit : **La femme ne doit voyager qu'en compagnie d'un mahram..Nul ne doit se retirer avec elle sans la présence d'un mahram.** Un homme lui dit: **Ô Messenger d'Allah! Je veux participer à telle ou telle expédition militaire tandis que ma femme veut aller en pèlerinage? - Accompagne-la.** Dit le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui). An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a expliqué que le voyage en question ne concerne pas une distance déterminée. En somme, il est interdit à la femme d'entreprendre un voyage quelconque sans se faire accompagner de son mari ou d'un mahram; que le voyage dure trois jours ou deux ou consiste à parcourir 12 miles ou plus ou moins, en raison du hadith d'Ibn Abbas (P.A.a) **La femme ne doit voyager qu'en compagnie d'un mahram.Nul ne doit se retirer avec**



elle sans la présence d'un mahram. Car il s'applique à tout ce qui est considéré comme un voyage.

Extrait du commentaire d'an Nawawi sur Mouslim,9/103.

On lit dans une fetwa de la Commission Permanente,17/339: **Il est absolument interdit à la femme d'entreprendre un voyage quelconque, court ou long, sans se faire accompagner d'un mahram.** Voir la réponse donnée à la question n° [101520](#). Il faut se référer dans ce domaine à ce que les gens ont l'habitude de considérer comme un voyage. Ce qui est considéré comme un voyage l'est. Et la femme ne doit l'entreprendre qu'en compagnie d'un mahram.

Quitter Qalyoubiyya pour se rendre au Caire n'est pas habituellement considéré comme un voyage. Bien plus, il est bien facile de se déplacer entre des quartiers de cette localité ou entre eux et le Caire que de se déplacer à l'intérieur de la métropole cairote.

Cela étant, il n'y a aucun inconvénient pour vous de vous rendre au Caire à partir de Qalyoubiyya pour vaquer à vos occupations, sans vous faire accompagner d'un mahram.

Allah le sait mieux.